

casionnée par le plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth, ainsi que la prolongation jusqu'à 1951 du prêt de 1942 à l'Angleterre libre d'intérêt fixé au début à 700 millions de dollars, il me semble, et réduit maintenant à 500 millions. En outre, il faut tenir compte du règlement des réclamations du temps de guerre présentées respectivement par la Grande-Bretagne et le Canada, et qui comprennent le coût des vivres et d'autres approvisionnements fournis à la Grande-Bretagne depuis la victoire sur le Japon.

Lorsque nous parlons de ces importantes transactions, nous en oublions quelquefois la véritable portée. A vrai dire, le prêt signifie que pendant cinq ans, le contribuable canadien acquittera sur ce montant un intérêt qui, même fixé à 2½ p. 100, s'élèverait à 30 millions de dollars par année, et sur le prêt de 1942, prolongé et libre d'intérêt, il paierait, au même taux, 14 millions de dollars. Sur la dette de 425 millions de dollars dont non seulement l'intérêt, mais même le principal, a été amorti, le contribuable canadien acquittera 10 millions de dollars par année en intérêt et, à la longue, en principal. Le total de ces chiffres représente donc un paiement annuel de plus de 50 millions de dollars pendant les quelques années qui suivront.

Il est bon de se rendre compte en même temps qu'après tout c'est un moyen d'enrayer le chômage actuel au Canada jusqu'à la reprise du commerce. Il y a actuellement du chômage. Je demande à tous les Canadiens qui s'opposent à cette mesure de penser au problème du chômage qui existerait si nous ne prêtions pas cet argent à la Grande Bretagne qui le dépensera au Canada et ainsi fournira du travail. Comme je l'ai mentionné, c'est en réalité une mesure destinée à empêcher le chômage et le contribuable canadien en assumera le coût dans la mesure où l'intérêt et le principal ne seront pas entièrement acquittés par l'emprunteur, soit le contribuable britannique.

J'ai étudié avec quelques députés les difficultés auxquelles nous avons dû faire face au cours des années de dépression 1930 au Manitoba—problèmes de chômage—et je suis d'avis que, si nous avions alors adopté certaines des mesures qui sont actuellement en vigueur, nous nous en serions beaucoup mieux tirés. Pendant ces dix années, le présent Gouvernement n'a dépensé qu'un milliard pour alléger le chômage. Maintenant en consentant un emprunt à un autre pays, qui se servira de cet argent pour acheter du Canada, ce qui nous permettra de donner du travail à notre population, le Gouvernement prélève et donne, 1,250 millions.

Je passe maintenant aux crédits à l'exportation. Le Gouvernement dit qu'ils ont été

[M. Bracken.]

augmentés. Les statuts renferment une loi dite loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, autorisant le Gouvernement à avancer des crédits à des pays étrangers pour une somme de 750 millions, je crois...

Le très hon. M. ILSLEY: Oui.

M. BRACKEN: On rapporte que, depuis la prorogation de la Chambre, un certain nombre de crédits ont été accordés à divers pays. Je ne fais aucun commentaire. En principe nous sommes d'accord. Cependant, j'aimerais poser trois questions et j'espère que le ministre y répondra dans son exposé budgétaire, mais j'aimerais obtenir une réponse plus tôt, si possible. Le ministre des Finances serait-il assez bon de nous dire à la prochaine séance quels pays ont obtenu des crédits et quelle somme a été accordée à chacun?

Les journaux nous rapportent ces choses, mais je demanderais au ministre de nous faire part du taux d'intérêt et des conditions de remboursement dans chaque cas. J'aimerais aussi que le premier ministre ou le ministre des Finances nous dise de quelle façon se soldent les comptes entre le Canada et la Russie. Quelle a été l'importance de l'aide réciproque et quels crédits ou autres transactions sont intervenus depuis la fin des hostilités.

Le discours du trône mentionne le commerce, c'est-à-dire les exportations et les importations. Notre pays, comme bien d'autres, recherche le salut dans l'accroissement de ses exportations. On a prétendu qu'au Canada trois travailleurs sur huit doivent leur emploi au commerce d'exportation. J'espère qu'à cet égard le Gouvernement saura profiter de la leçon des vingt dernières années, savoir, que les nations ne sauraient continuer à exporter sans importer. Tous ne peuvent exporter. Nous nous sommes rendu compte depuis quelques mois à peine que nos exportations doivent se solder en partie par des importations.

Au sujet du commerce, j'aurais deux questions à poser au Gouvernement. Le gouvernement des Etats-Unis se propose de convoquer une conférence internationale du commerce et le gouvernement canadien a été invité à y prendre part. De son côté, le gouvernement du Royaume-Uni a invité les pays du Commonwealth à participer à une conférence libre sur le même sujet et je suppose que le Canada y sera représenté. J'aimerais bien savoir, et je crois que le Parlement a le droit d'être éclairé sur ce point, quelle attitude le gouvernement canadien entend adopter, à cette conférence, à l'égard de la préférence accordée aux pays de l'Empire britannique.

Nous entendons beaucoup parler des accords commerciaux que le Gouvernement a négociés avec d'autres pays. Je demande au Gouvernement de faire le plus tôt possible